

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025/10

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE 202402 « TRAVAUX D'ELARGISSEMENT DE LA ROUTE DE SAN BENEDETTO » LOT 1 GROS ŒUVRE, TERRASSEMENTS, RESEAUX, GENIE CIVIL, MAÇONNERIE

Date de la convocation :
Jeudi 20 mars 2025

Nombre de membres
composant l'Assemblée : **23**

Nombre de conseillers
en exercice : **22**

Nombre de membres
présents : **11**

Nombre de votants : **15**

Quorum : **12**

Le **mardi 25 mars 2025 à 17h00**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en salle de réunion du **pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M BONARDI, Mme ROMANI, M. MERY, *adjoints au Maire*, M. DEFENDINI, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, *conseillers municipaux*.

ETAIENT REPRESENTES :

M. ALESANDRI (donne procuration à M. BONARDI), Mme AVOLIO (donne procuration à Mme POGGI), Mme CASALONGA-MARI (donne procuration à Mme DEFRANCHI), Mme FONTAINE (donne procuration à M. FERRANDI), *conseillers municipaux*.

ETAIENT ABSENTS : Mme CASASOPRANA, Mme FERRANDO, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, M. PERALDI, Mme PIETRI, Mme VALENTI, *conseillers municipaux*

Secrétaire de séance :
M. GONZALEZ

EXPOSE

Par délibération 2024-02 du 19 février 2024, le Conseil Municipal autorisait le Maire à signer le marché de réalisation de travaux d'élargissement de la route de San Benedetto.

Ce marché est composé de 3 lots :

- ✓ LOT 1 Gros œuvre, terrassements, réseaux, génie civil, maçonnerie, attribué à l'entreprise SOTRAROUT ;
- ✓ LOT 2 Revêtement de chaussée, attribué à l'entreprise CORSOVIÀ ;
- ✓ LOT 3 Equipement, mobilier et signalisation, attribué à l'entreprise SOTRAVOS.

Le **LOT 1** a été attribué pour la somme **297 000.00 € HT**.

Durant la période du marché LOT 1, des travaux supplémentaires sont obligatoires à la suite de modifications de l'ouvrage pour prendre en compte les nouvelles contraintes géotechniques observées lors des terrassements.

La réalisation de cette opération engendre des modifications sur les quantités mises en œuvre, et donc la mise à jour du DQE du marché. La pérennité des ouvrages n'est pas remise en cause.

Ainsi, en application de l'article R.2194-2 du code de la Commande Publique, l'avenant n°1 LOT 1 chiffre ces **travaux supplémentaires** à la somme de :

HT	13 958.40 €	soit 4.70%
Taux TVA	10%	
TTC	15 354.24 €	

Le **nouveau montant du marché** public LOT 1, attribué à **SOTRAROUT**, est alors de :

HT	310 958.40 €
Taux TVA	10%
TTC	342 054.24 €

Le délai d'exécution reste inchangé.

DECISION

Sur exposé de Monsieur Jean-Paul BONARDI,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande publique dans son article R.2194-2 ;

VU les nouvelles contraintes géotechniques observées lors des terrassements qui donnent lieu à des travaux supplémentaires obligatoires à la suite de modifications de l'ouvrage durant la période du marché LOT 1 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 202402 « travaux d'élargissement de la route de san Benedetto » lot 1 gros œuvre, terrassements, réseaux, génie civil, maçonnerie, avec l'entreprise SOTRAROUT pour un montant de 13 958.40 € HT, soit 4.70% ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Etienne FERRANDI

